



## AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

### POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

#### Identification de la Personne Publique

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret  
9 avenue Charles de Gaulle  
BP 302  
23006 Guéret Cédex  
Tel : 05 55 41 04 48  
Courriel : direction.generale@agglo-grandgueret.fr

#### Procédure de passation

Procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, en application de l'article L 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

#### Objet de l'appel à candidature

Le présent avis concerne une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de stands lors de la Médiévale du Parc Animalier des Monts de Guéret, sur la parcelle cadastrée BN n°135 sise à Sainte-Feyre, et plus précisément au sein de « l'enclos habité » situé sur l'esplanade fermée par la palissade en bois du parc.

#### Dossier de candidature

Un dossier de candidature comprenant :

- Un plan de situation et un plan cadastral du (des) bien (s) à occuper
- La fréquentation de la médiévale 2024
- Le présent avis d'appel public à candidature
- La délibération n° 75/24 du 30 mai 2024, composant la commission d'ouverture des plis
- Un cadre de proposition pour la redevance d'occupation domaniale à verser à la Communauté d'Agglomération du grand Guéret
- Un cadre de présentation du stand proposé et de la nature des produits vendus
- Le règlement de l'événement

Sera envoyé par courrier à chaque candidat qui en fera la demande.

#### Objet de la Convention

La convention aura pour objet le droit d'occuper la parcelle cadastrée section BN n°135, sise à Sainte-Feyre, afin d'installer un stand au Parc Animalier.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20250403-CC\_81\_25b-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2025  
Date de réception préfecture : 09/04/2025

## Durée prévisionnelle de la convention

La médiévale 2025 qui aura lieu le samedi 31 mai et le dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025.

## Redevance journalière d'occupation du domaine public :

Les candidats feront une proposition sur le montant journalier de la redevance.

Pour chaque autorisation domaniale, un montant de caution de 100 € TTC sera demandé à chaque occupant pour couvrir toute absence du candidat retenu et les éventuelles dégradations au site durant la période d'occupation.

## Renseignements et pièces justificatives à produire

Le candidat, personne physique, entreprise ou société ou groupement solidaire, devra fournir les documents ci-après :

1° le cadre de présentation du stand fourni avec le dossier de candidature.

2° pour les personnes morales : ne peuvent exposer que les entreprises immatriculées à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou à la Chambre de Commerce et de l'Industrie, les commerçants non sédentaires munis de leur carte et les artistes libres, en règle de leurs cotisations. Produire toute pièce justifiant de cette situation.

3° le plan de maîtrise sanitaire du candidat si le stand propose des produits alimentaires transformés sur place.

4° Une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité.

5° le cadre de proposition de la redevance d'occupation domaniale à verser à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, dûment complété.

Le candidat qui envisage de créer une nouvelle entité, entreprise ou société, pourra justifier de ces documents par tous moyens.

L'ensemble des pièces fournies dans la candidature sera obligatoirement rédigé en langue française et présenté en Euros. Aucun dépôt par voie électronique ou par télécopie n'est autorisé. Les candidats transmettront leur candidature sous pli cacheté, qui regroupera les pièces 1 à 5 demandées ci-dessus, et portera les mentions suivantes :

*« Candidature pour une occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation d'un stand lors de la médiévale du Parc Animalier -A n'ouvrir qu'en commission »*

L'enveloppe extérieure, qui renferme exclusivement l'enveloppe intérieure, sera transmise sous pli cacheté par voie postale avec avis de réception à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret  
9 avenue Charles de Gaulle – BP 302  
23006 Guéret Cédex

Elle pourra également être déposée contre récépissé au secrétariat de la Collectivité à l'adresse mentionnée ci-dessus (horaires d'ouverture de la collectivité : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14 heures à 16h30).

**Date limite de remise des candidatures : vendredi 02 mai 2025 à 12 heures, délai de rigueur.**

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20250403-CC\_81\_25b-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2025  
Date de réception préfecture : 09/04/2025

## **Critères pondérés de sélection des candidatures :**

Modalités d'exploitation proposée dans la note de présentation du candidat 100% :

- Montant proposé de la redevance d'occupation domaniale.
- Nature des produits et articles vendus sur le stand.

La commission d'ouverture des plis en charge des autorisations d'occupation du domaine public se réunira pour examiner et analyser les candidatures, émettre son avis sur les candidatures, participer aux éventuelles négociations et donner un avis sur le choix d'un candidat.

## **Phase de négociation**

Après examen des candidatures, des négociations pourront être menées avec un ou plusieurs candidats.

La Communauté d'Agglomération se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation pour tout motif d'intérêt général et à tout moment et ce, sans que les candidats puissent pouvoir prétendre à la moindre indemnisation.

## **Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront contacter :

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret  
Direction du développement économique et touristique  
29 route de Courtille – 23000 Guéret  
Tel : 05 87 63 00 07  
Courriel : [developpement.eco@agglo-grandgueret.fr](mailto:developpement.eco@agglo-grandgueret.fr)

## **Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Limoges  
2, cours Bugeaud  
87000 Limoges  
tél. : 05 55 33 91 55  
Courriel : [greffe.ta-limoges@juradm.fr](mailto:greffe.ta-limoges@juradm.fr)

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20250403-CC\_81\_25b-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2025  
Date de réception préfecture : 09/04/2025



BN

<b>Titre</b>	Commune de SAINTE FEYRE	Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20250403-CC_81_25b-DE Date de télétransmission : 09/04/2025 Date de réception préfecture : 09/04/2025
<b>Imprimé par</b>		
<b>Echelle</b>	1/2000	
<b>Commentaires</b>	Parc aux loups parcelle BN 135	